

31

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49964

33 - Insertion

Soutien du Département à l'association We Ker dans le cadre de l'Exploratoire

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Dans le cadre du programme breillien d'insertion 2023 - 2027, le Département s'est engagé à développer les passerelles vers le monde du travail en renforçant notamment les liens avec les acteurs de l'emploi. L'Exploratoire, porté par l'association We Ker, est précisément un lieu d'accueil, de conseil et d'informations sur les métiers, l'économie locale, la recherche d'emploi et de formation ainsi que la création d'activité.

Le partenariat entre l'Exploratoire et le Département d'Ille-et-Vilaine permet de renforcer l'action départementale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes allocataires du revenu de solidarité active.

I. LES MISSIONS DE L'EXPLORATOIRE

L'Exploratoire a pour principales missions :

- l'accueil et le conseil individualisé : une équipe dédiée accueille et conseille de façon individuelle les personnes qui souhaitent s'informer ou être conseillées dans la réalisation de leur parcours de formation, de leur projet professionnel ou de leur recherche d'emploi. En complément, des permanences thématiques ciblées sur les démarches de recherche d'emploi, le financement de la formation et les projets de création d'activité sont régulièrement organisés ;

- l'accueil et l'animation de groupes : l'Exploratoire accueille tout au long de l'année des groupes de stagiaires de la formation pour la présentation de son offre de services et l'organisation d'ateliers spécifiques ;

- la programmation d'ateliers : l'Exploratoire organise des ateliers, forums et témoignages dans le but d'outiller les personnes dans la construction de leur projet professionnel. La formation, le projet professionnel et la création d'activité sont les principales thématiques abordées dans le cadre de cette programmation ;

- l'animation d'un espace numérique dédié à la recherche d'emploi : l'Exploratoire en proposant en accès libre à des « tables des métiers » et des ordinateurs répond à la nécessité de rendre le numérique accessible à un plus grand nombre de personnes et de transmettre les compétences numériques nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle.

II. LE SOUTIEN SOLLICITE

Dans le cadre du partenariat établi avec le Département, les ressources et l'offre de services de l'Exploratoire sont mobilisés par les usagers et les professionnels de l'insertion dans la poursuite des objectifs suivants :

- compléter et renforcer les opérations et les actions en cours initiées par le Département en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes allocataires du revenu de solidarité active : l'Exploratoire mobilise son offre de services à destination des personnes allocataires du revenu de solidarité active pour les aider dans la définition de leur projet professionnel, de leur projet de formation, de leur recherche d'emploi, et de la structuration de leur projet de création d'activité. L'Exploratoire assure également un premier niveau d'information auprès des personnes allocataires du revenu de solidarité active éligibles aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle pilotée par le Département ;

- contribuer à la professionnalisation des acteurs du programme breillien d'insertion : l'Exploratoire informe et invite régulièrement les référent.es revenu de solidarité active du Département ainsi que les personnes allocataires du revenu de solidarité active à participer aux ateliers dédiés à l'évolution des métiers et des secteurs de l'économie locale.

Pour l'année 2024, l'association We Ker sollicite le renouvellement de la subvention d'un montant de 20 000 euros. En raison des contraintes budgétaires de la collectivité, le Département propose d'attribuer une subvention à l'association pour un montant de 10 000 euros (soit une diminution de 10 000 euros).

Décide :

- d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'association We Ker ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association We Ker, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242829

Pour extrait conforme